

**Province de Québec**  
**MRC de Charlevoix**  
**Municipalité de Saint-Urbain**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le mardi 5 avril 2022, à dix-huit heures (18h00), au lieu habituel des délibérations;

SONT PRÉSENTS :Mme Claudette Simard, mairesse  
Mme Lyne Tremblay;  
Mme Sandra Gilbert;  
M. Léonard Bouchard;  
M. Gaétan Boudreault;  
Mme Denise Girard;  
M. Sylvain Girard.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Madame Claudette Simard, mairesse.

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :  
M. Gilles Gagnon, directeur général;  
Mme Mélanie Lavoie, secrétaire-très. & greffière-adjointe.

---

**OUVERTURE****Ouverture de la séance**

À 18h00, Madame Claudette Simard, mairesse et présidente de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de bienvenue.

---

**2022-04-069****Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par Léonard Bouchard,  
APPUYÉ ET résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain tenue le mardi 5 avril 2022 à dix-huit heures (18h00), au lieu des délibérations, soit adopté.

« **ADOPTÉE** »

---

**2022-04-070****Résolution démontrant l'engagement de la municipalité au projet voisin solidaire**

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets Voisins solidaires financés par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés.

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Saint-Urbain s'engage à s'impliquer dans le projet en offrant au minimum une valeur de 500 \$ en services et au moins 20 h d'honoraires de son personnel

4057

municipal afin de soutenir la réalisation des activités intergénérationnelles qui auront lieu sur son territoire dans le cadre du présent projet.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain s'engage à réaliser des cueillettes de données auprès des participantes et participants lors de la tenue des activités du projet pour mesurer l'accroissement du sentiment d'appartenance à la

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain manifeste de la volonté à développer un projet Voisins solidaires, des cafés rencontres pour la population sont prévu être remis en place en 2022 ainsi que le projet de revitalisons St-Urbain par la formation de comités et d'activités pour la population;

SUR LA PROPOSITION Sylvain Girard,  
APPUYÉE par Lyne Tremblay,  
IL EST RÉSOLU des membres du conseil municipal

QUE le conseil municipal confirme formellement l'engagement de la municipalité de Saint-Urbain à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet Voisins solidaires avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

« ADOPTÉE »

---

#### **Période de questions**

En l'absence de questions, madame la mairesse déclare cette période de questions du public close.

---

2022-04-071

#### **Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Denise Girard,  
APPUYÉE et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 18h10.

« ADOPTÉE »

---

\_\_\_\_\_  
*Mairesse*

\_\_\_\_\_  
*Secrétaire-trésorier*

*Je, Claudette Simard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.*